

Un chapitre des relations entre Neuchâtel et Berne sous l'ancien régime (1777-1798)

Autor(en): **Godet, Marcel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Neues Berner Taschenbuch**

Band (Jahr): **25 (1919)**

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un chapitre des relations entre Neuchâtel et Berne sous l'ancien régime. (1777—1798)

Communication présentée à la société bernoise d'histoire
le 23 novembre 1917 par *Marcel Godet*.

Messieurs et chers combourgeois de Berne,

Pardonnez à un neuchâtelois de venir ce soir vous parler dans sa langue maternelle. Je pense d'ailleurs que vous ne sauriez m'en vouloir, puisque les lettres dont je me propose de vous donner des extraits sont, bien que signées de vieux noms bernois, écrites elles-mêmes en français.

Il s'agit de lettres provenant des archives de la famille de Marval, à Neuchâtel. Elles embrassent la période de 1777 à 1798.

Il en est quelques-unes de l'avoyer de *Sinner*, mort en 1791. D'autres, plus nombreuses (il y en a 9, d'une belle, claire et honnête écriture), sont de la main de l'avoyer de *Mulinen*, celui qui après avoir été banneret et trésorier des pays welches, fut avec son ami d'enfance N. Fr. de *Steiger*, le dernier avoyer de l'ancienne Berne. Du dit de *Steiger* enfin 26 lettres, — d'une écriture, soit dit en passant, beaucoup moins lisible, moins égale, moins limpide que celle de son collègue, mais bien plus vigoureuse et plus originale; documents assurément précieux, puisqu'on ne connaît que très peu de lettres de ce grand homme. Je les ai pu-

bliées dans le *Musée neuchâtelois*; néanmoins, comme elles sont de la même époque que celles de Mulinen et les complètent, notre président m'a engagé à les communiquer aussi en majeure partie, m'assurant qu'elles sont comme inédites à Berne, leur publication dans une revue welche ayant échappé aux lecteurs bernois.

Ces missives n'ont pas de mérite littéraire; quoiqu'il faille admirer en général la correction et même l'aisance avec laquelle leurs auteurs usaient de la langue de Voltaire. Mais elles ont l'intérêt de faire revivre le passé. Elles rappellent, avec cette vivacité, cette fraîcheur, ces détails familiers qui sont le propre de la correspondance, une phase des relations de Neuchâtel avec Berne, — relations qui, au point de vue politique, étaient à divers égards beaucoup plus étroites sous l'ancien régime que depuis l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération.

La première partie de la correspondance se rapporte exclusivement aux négociations si longues, si patientes, si laborieuses qui ont préparé la reconnaissance complète et définitive de l'*indigénat helvétique* de la principauté, et abouti en 1815 à son admission au nombre des cantons, ou, comme on disait alors, à son *cantonnement*.

Louis de *Marval*, auquel les missives sont adressées a été un des ouvriers les plus convaincus et les plus zélés de cette œuvre diplomatique. Né en 1745, d'abord conseiller de ville, puis châtelain du Landeron, conseiller d'Etat et chambellan du roi de Prusse, il devint plus tard, comme nous ver-

rons, son ministre plénipotentiaire. Madame de Charrière dit de lui qu'il avait de l'esprit, beaucoup d'esprit même, et encore plus d'audace. « Habitué, dit-elle un peu méchamment, à vivre avec des gens moins spirituels que lui, il se croit au-dessus de la pénétration et de l'adresse de chacun. » Elle l'appelle d'ailleurs l'homme « le plus aimable du pays ». Il faut vivement regretter que nous ne possédions pas ses lettres. Il entretenait une correspondance étendue avec les personnalités dirigeantes des Etats confédérés, particulièrement avec les avoyers de Berne et avec son « chérissime ami » Müller de Friedberg. Il ressort de leurs lettres que l'affaire de *l'admission* de Neuchâtel dans l'alliance des Liges avec la France (c'est à dire indirectement dans la Confédération) fut la plus constante préoccupation de sa vie. Mais la mort l'emporta en 1803, trop tôt pour jouir du fruit de tant d'efforts.

A l'heure où s'ouvre notre correspondance, en 1777, il n'a que 32 ans. L'avoyer de Sinner en a 64; Steiger qui n'est encore que trésorier des pays allemands, en a 48.

Ces messieurs n'en sont pas à leurs premiers rapports avec les neuchâtelois, ces têtes chaudes et ces cols roides: Steiger a fait partie, 10 ans auparavant, de la Commission d'arbitrage chargée de trancher le différent entre le roi de Prusse et la bourgeoisie touchant la ferme des impôts et a contribué, ainsi que de Sinner, à la pacification de la ville après le meurtre de l'avocat Gaudot.

Vous n'ignorez pas, en effet, que le traité de combourgeoisie de 1406, entre Neuchâtel et Berne, instituait cette dernière juge et arbitre dans tous les litiges entre le prince et ses sujets.

Mais la tutelle bernoise, à l'époque de nos lettres, ne s'exerçait pas seulement dans le ménage intérieur de la Principauté; elle agissait aussi sur sa politique étrangère. Rien d'important ne se faisait — nos lettres suffiraient à le prouver, si on l'ignorait — sans le conseil ou l'assentiment de leurs Excellences.

Placé à la frontière des langues, aux confins de l'empire germanique et du royaume de France, le pays de Neuchâtel a oscillé pendant des siècles entre ces deux grandes sphères d'attraction politique, attiré alternativement dans l'orbite de l'une et de l'autre; passant tour à tour de la domination des Fribourg et des Baden-Hochberg à celle des princes d'Orléans - Longueville, de la maison de Longueville aux rois de Prusse, et de ceux-ci au prince français Berthier, pour revenir encore aux Hohenzollern. Il était fatalement condamné à être tôt ou tard entièrement et définitivement absorbé par l'une ou l'autre de ces deux puissances rivales, si une troisième puissance — les Ligues helvétiques — n'avait exercé son action neutralisante et rédemptrice, et si Neuchâtel n'avait d'instinct, dès le 15^e, et même dès le 14^e siècle, par des alliances et traités de combourgeoisie, cherché appui et salut de ce côté.

Au 18^e siècle, nous sommes dans la période prussienne:

Afin de soustraire Neuchâtel à l'influence de Louis XIV, *Berne* a contribué de toutes ses forces à l'élection du roi de Prusse en 1707, mais par le choix de ce prince protestant Neuchâtel s'est malheureusement aliéné ses combourgeois catholiques de Fribourg, de Soleure, de Lucerne, et la France qui dès lors lui conteste sa qualité de suisse. Le canton de *Berne* a grand intérêt à la faire reconnaître. Le pays qui s'étend de la Thièle au Jura ne forme-t-il pas la marche occidentale de son empire? Il s'agit de la mettre sous la protection et sauvegarde des Ligues contre une entreprise éventuelle de la France. Neuchâtel même y a un intérêt plus capital encore, tant pour sa sécurité qu'au point de vue des avantages commerciaux, de la fourniture des sels, du service militaire en France, c'est-à-dire des pensions et autres privilèges; et parceque d'autre part l'alliance avec les cantons catholiques contre-balancerait utilement l'influence trop prépondérante de *Berne*. Le Roi de Prusse enfin, trop éloigné pour secourir sa principauté en cas de danger, ne demanderait pas mieux que de voir les Suisses la prendre sous leur protection.

Depuis un demi-siècle, avec des intermittences, on négocie à Paris, à Soleure, dans les cantons pour obtenir « l'inclusion » ou « accession » de Neuchâtel dans l'alliance avec la France. Lettres, députations, distributions de libéralités, démarches de tout genre, rien n'a réussi à vaincre l'opposition des cantons catholiques, l'indifférence, voire même la défiance de certains cantons protestants (comme

Bâle et Schaffhouse, qui exigeaient la garantie que la qualité d'allié ne donnerait pas droit à Neuchâtel de demander d'avoir siège et voix dans les diètes); enfin les mauvaises dispositions de la France, secrètement opposée à l'inclusion, d'une part parcequ'elle aurait rompu l'équilibre au profit des cantons protestants; parceque, d'autre part, comme principauté dépendant d'un souverain étranger dont les intérêts pouvaient entrer en conflit avec ceux de la France, Neuchâtel n'était pas un allié désirable.

Mais le moment était venu de faire un suprême effort. On était, à la veille du renouvellement de l'alliance; cette fameuse nouvelle alliance de 1777 aux négociations de laquelle M^{lle} Wild de St-Gall a consacré récemment une dissertation de 400 pages, et qui fut la dernière conclue avec la France.

« Monsieur, écrit Steiger le 25 Janvier, ne jugez pas, je vous supplie, par le temps que j'ai mis à répondre à la lettre dont vous m'avez honoré, de mon zèle pour les intérêts de votre état, si étroitement liés avec les nôtres, et des sentiments si distingués et si vrais que je vous ai voués, Monsieur, avec tous ceux qui ont l'honneur de vous connaître. Puissai-je être assez heureux que de pouvoir vous les prouver, ainsi que mon extrême sensibilité aux assurances de bienveillance que vous daignez, Monsieur, me donner et que je désire si fort de mériter.

Le canton de Zoug ne s'est point expliqué dans sa lettre à Zurich au sujet de l'admission de votre état, aussi peu que sur celle de Genève et de l'évêque de Bâle. Il en est de même d'Uri; je crois bien que

c'est un des moins favorables, étant un des plus liés avec Fribourg et par sa situation un des plus éloignés de cette frontière. On ne saura l'intention de la plupart des cantons à cet égard, qu'à l'ouverture de la prochaine Diète, indiquée pour le 5 de mars. En attendant nous avons dans notre lettre à Zurich, et qui sera communiquée à tous les cantons, recommandé de nouveau vos intérêts à tous nos confédérés. Mais le moment décisif relativement à cet objet, sera celui où il s'agira de conclure avec la cour [de France]. Et c'est, jusqu'à ce que nous puissions juger avec quelque certitude du succès même de l'alliance, que nous renvoyons à faire des nouvelles instances à Berlin pour être appuyés de Sa Majesté Prussienne dans nos sollicitations auprès de la France en faveur de votre état; et sans cet appui j'ai peine à croire que nous réussissions.

Toujours soyez sûr, Monsieur, que notre Etat fera tout ce qui dépendra de lui et qu'il tiendra bon jusqu'au dernier moment.»...

Le nouveau traité d'alliance fut signé le 28 mai 1777 et juré solennellement à Soleure le 25 août de la même année. Mais Neuchâtel, comme on sait, n'y était pas compris.

Loin de se décourager, Marval entreprend presque aussitôt de nouvelles démarches dans l'espoir d'obtenir l'accession par un article additionnel.

Les lettres qui suivent montrent quel allié convaincu et fidèle il trouvait dans les bernois et particulièrement en Steiger:

« Il a été ordonné en C[onseil] S[ouverain] — lui écrit celui-ci, le 17 décembre 1780 — de donner tous ses soins à l'affaire de l'accession et aux moyens de la faire réussir; et nous en sommes actuellement occupés. Soyez sûr, je vous prie, et je vous demande la grâce d'assurer les Sgrs. du Conseil d'Etat, que nous ne négligerons rien de tout ce qui peut contribuer au succès d'une affaire qui nous tient autant à cœur qu'à vous et que nous croyons de la plus grande importance pour votre Etat et pour ses voisins, mais surtout pour notre canton. — Vous serez sûrement informé de notre travail. »

La lettre suivante est datée de Genève où Steiger — il signe toujours à cette époque: Steiguer de Montricher — avait été envoyé avec le trésorier de Watteville comme arbitre entre le Conseil et les bourgeois, à la suite de la prise d'armes du 5 février 1781, un des épisodes de la longue lutte entre « négatifs » et « représentants ».

Steiger informe Marval que le banneret de Mulinen — le futur avoyer — est délégué aux conférences de Soleure pour les suites de l'alliance. « Ce qui me console . . . , écrit-il, de vous être inutile dans cette occasion . . . , c'est de savoir les affaires en meilleures mains que les miennes. »

Six ans se passent, dont nous n'avons aucune lettre. En 1787, c'est à dire en l'année de la nomination de Steiger à la charge d'avoyer, la correspondance reprend. Elle est toujours remplie de l'affaire de l'accession qui n'avance pas. On examine la possibilité d'un traité particulier de Neuchâtel avec la France sous la garantie d'une partie des

cantons. Mais les relations entre les cours de Berlin et de Versailles ne sont pas favorables, cette dernière voyant de mauvais œil la Prusse se préparer à intervenir à main armée en Hollande, dans la lutte entre « patriotes » et « orangistes ».

Quelques cantons n'ont pas honte de se faire payer leur appui en espèces sonnantes :

« Je ne suis point surpris, écrit l'avoyer, que votre correspondant de Glaris insiste sur la plus prompte délivrance de la somme convenue pour le consentement du canton. C'est de tous les états populaires, sans contredit, le plus avide d'argent, et connu par tous les autres pour l'être.

Je ne vous conseille pas, Monsieur, de lâcher pas trop facilement la somme; du moins jusqu'à ce que l'on soit sûr que la France consente de bonne foi à votre inclusion. Alors vous ne risqueriez pas grand chose. Et le sacrifice fait vis-à-vis d'un des cantons opposants pourra contribuer à déterminer les autres; mais, aussi longtemps que la France ne concourt pas à acheminer cette affaire, votre argent sera tout au moins hasardé. En attendant, des petites discrétions [c. à d. de petits cadeaux] à vos correspondants dans les cantons suffiront à entretenir leurs bonnes dispositions et celles de leur parti. — Qu'il est triste, Monsieur, de négocier ainsi avec des états libres et d'être obligé de réveiller jusqu'à leur patriotisme à force d'argent! »

Cependant les dispositions de l'ambassadeur de France, M^r de Vergennes, devenaient de plus en plus mauvaises. Refusant de se charger, comme

par le passé, des communications de l'état de Neuchâtel pour la cour de France, il les renvoyait au ministre de Prusse à Paris, comme si Neuchâtel n'était pas un état souverain, mais une dépendance de la Prusse :

« Quel qu'en soit le motif, écrit Steiger le 2 octobre 1787, ne vous en alarmez pas trop. Votre neutralité fondée sur votre position dans les limites de la Suisse, sur vos liaisons particulières avec une partie des cantons, est appuyée par la paix perpétuelle de 1516 et tient si essentiellement aux bases et aux principes de l'alliance de 1777, que l'une ne peut pas subsister sans l'autre ! Il ne paraît pas vraisemblable que la France voulût entreprendre jamais quelque chose qui détruirait nécessairement une confiance et un traité qui se rétabliraient difficilement...

En attendant, il devient toujours plus important, Monsieur, d'entretenir vos correspondances dans les cantons et la négociation pour votre inclusion. Le principe que vous y répandez de plus en plus par ce moyen, que la souveraineté de Neuchâtel fait réellement partie de la Suisse et implique sa sûreté — principe vrai et reconnu par les gens éclairés de tous les cantons — rendra chaque jour plus difficiles les projets contre votre neutralité, s'il en existait, ce que je ne crois cependant pas. »

Quinze jours plus tard, le 24 octobre 1787 : « Monsieur, Rien de plus juste que les réflexions que vous faites... Je persiste néanmoins à croire que vous n'avez pour le présent rien à craindre de la France...

Le Ministère français n'ignore pas vos traités avec une partie des cantons, ni ceux en particulier que Neuchâtel a avec nous. Il connaît dès lors les obligations qu'ils nous imposent.

L'invasion de Neuchâtel serait donc moins une vengeance qu'il prendrait du roi de Prusse qu'une insulte qu'elle [la France] ferait à la Suisse en général et à notre canton en particulier. Insulte d'autant plus révoltante que rien n'y aurait donné lieu ni de votre part, ni de la nôtre, et qu'elle n'en retirerait pas le moindre avantage vis-à-vis de la Prusse, ni pour la guerre, ni pour la paix.

Ces considérations ne me permettent pas de croire, jamais, à des hostilités, qui aviliraient la Suisse aux yeux de l'Europe entière, si elle y était insensible, y mettrait le feu, si S. M. Prussienne, pour la forme s'entend, lui demandait le passage...

Mais je conviens avec vous, Monsieur, que le peuple, qui juge toujours sur les apparences, doit s'inquiéter, craindre et voir des dangers prochains...

Il se peut que, dans la crise générale où semble être l'Europe, le refroidissement entre les deux cours [de France et de Prusse] ne durera pas aussi longtemps qu'on le pense... Mais dans le cas, Monsieur, où vous feriez... quelques démarches vis-à-vis de l'ambassadeur de France et que ses réponses confirmassent encore vos soupçons que le Ministère de Versailles veuille envisager votre Etat comme une province prussienne et non comme un Etat distinct de cette monarchie, faisant partie de la Suisse, il deviendrait nécessaire de délibérer,

sans perdre trop de temps, avec vos amis en Suisse sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour prévenir, à temps, les suites d'un système aussi dangereux pour vous [que] pour toute la Suisse.»

Dans une lettre du 21 mars 1789, après s'être excusé de son long silence — causé par une maladie longue et pénible qui lui a interdit tout travail pendant six semaines — il revient au même sujet: «le refus de l'ambassadeur de Soleure de se charger des affaires que l'Etat de Neuchâtel peut avoir avec la France.» «Ce nouveau système, écrit-il, si contraire aux anciens principes du Ministère français, ne peut que vous alarmer et n'est pas moins inquiétant pour nous, comme pour toute la Suisse, à qui il ne peut, sous aucun point de vue, convenir que votre Etat soit envisagé simplement comme une province prussienne. Ce n'est d'ailleurs pas l'intérêt du roi [de Prusse]. Mais l'affaire est délicate. Avant toute chose, il faut, ce me semble, vous mettre à cet égard, en règle avec le Cabinet de Berlin...

S. M. le Roi de Prusse en me décorant avec tant de bonté de son grand ordre, vient de m'imposer le devoir de redoubler de zèle pour tout ce qui peut assurer la prospérité de votre Etat [de Neuchâtel] déjà si intimement liée avec celle de ma patrie! C'est, soyez en sûr, un devoir bien cher à mon cœur! M^r le général de Béville, votre gouverneur, n'a pas peu contribué à me faire obtenir cette faveur si distinguée! Veuillez donc être assuré, Monsieur, de tout mon zèle pour les intérêts des souverainetés de Neuchâtel et Valangin, ainsi que des

sentiments aussi vrais qu'inaltérables d'attachement et de la plus distinguée considération, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, de Steiguer, avoyer.»

Il s'agit naturellement du cordon de l'ordre de l'aigle noir, dont on dit que Steiger était très flatté. Vous connaissez l'anecdote racontée par Mr Graffenried de Gerzensee dans son mémoire sur le passage de Bonaparte à Berne en 1797. Il rapporte que pendant le souper à Fraubrunnen, le général demanda comment il se faisait que Steiger eut cet ordre, n'étant pas militaire. Le conseiller Alb. de Haller le lui ayant dit, Bonaparte repartit: «Tant pis! Tant pis! Je regrette de découvrir cette faiblesse chez Mr l'avoyer pour lequel j'ai tant d'estime et de respect». Il le répéta en ajoutant: «Un avoyer d'une république libre et indépendante ne devrait jamais considérer comme un honneur une décoration militaire d'un Prince, quand il ne l'a pas achetée de son sang».

La lettre suivante, dans l'ordre chronologique, n'est plus de Steiger, mais signée de l'avoyer de Sinner, en date du 28 août 1789. Il y est encore question de l'inclusion, mais celle-ci commence à être reléguée à l'arrière-plan par des préoccupations autrement graves. On était au lendemain de la prise de la Bastille, de la nuit du 4 Août et de la déclaration des droits de l'homme.

«Monsieur, Si la stupide opiniâtreté des Cantons renitens pouvait être surmontée, elle le serait depuis longtemps par les instances des autres. L'ouvrage

de Mr le chancelier de Boyve *) y aurait mis la dernière main. Zurich et Berne ont de nouveau appuyé à Frauenfeld la demande en question. Cette instance pressante a eu le même sort que les précédentes. Fribourg s'y oppose toujours sous main, et plus même aujourd'hui que jamais.

Mr le Bailli Muller parle en vrai patriote dans son petit traité **). Je dois, Monsieur, vous faire bien des remerciements de sa communication. Je l'avais déjà vu à Baden. Puisse ce dernier essai convertir ses compatriotes de Glaris. ***) J'en doute; tout comme je doute que les deux cours de Berlin et de Versailles s'occupent beaucoup de cet objet; la dernière surtout, dans l'époque de la crise violente où elle se trouve. Nous en voyons les traces les plus significatives chez nous. Quatre princes et nombreuses d'autres illustres fugitifs que depuis la dernière et terrible explosion nous voyons chez nous et dans tout le reste du Canton, nous vérifient [nous confirment] les terribles nouvelles de ce pays. Dieu veuille y rétablir la paix et ne point permettre que cet incendie se communique enfin de proche en proche. Pour vous, Messieurs, et pour nous, il n'y aurait alliance ni acces-

*) «Recherches sur l'indigénat helvétique de Neuchâtel» parues en 1778.

**) Il fait allusion à la brochure de Müller de Friedberg «Ueber der Eidgenossen Staatsinteresse in Absicht auf das Fürstentum Neuenburg» dont le gouvernement neuchâtelois venait de répandre 600 exemplaires et qui tendait à démontrer que l'intérêt de tous les cantons se rencontrait avec celui de la Principauté.

***) Müller était natif de Naefels.

sion qui y tiendrait. Voilà, Monsieur, mes appréhensions actuelles! Elles m'inquiètent plus que les refus d'Ury et d'Unterwalden...

Votre très hble et très obéisst. serviteur,

Berne, ce 28 août 1789. — [L'avoyer de Sinner]. *

Cependant, Steiger estimait que le moment n'était pas défavorable pour gagner les cantons opposants et demander l'inclusion au ministère français. Même si cette démarche devait échouer, elle serait de la plus grande importance pour la Principauté, — parcequ'elle constituerait une déclaration diplomatique de la Suisse qu'elle regardait Neuchâtel comme partie intégrante de la Suisse et dès lors sous la sauvegarde de sa neutralité, Steiger a lu, comme Sinner, l'ouvrage de Müller. « Il ne pouvait venir plus à propos, écrit-il. Il est, d'ailleurs, fort bien écrit et tout à fait dans ce style qui fait le plus d'effet chez les cantons populaires. [La personne de] l'auteur, qui est connu zélé catholique, y ajouté encore quelque chose. *)

Il faut, Monsieur, ne rien négliger pour s'assurer de cet homme. Il peut rendre les plus grands services ».

De l'an 1790 nous n'avons qu'une lettre sans intérêt, mais dès 1792 la correspondance devient très active.

« Tout annonce, écrit Steiger le 14 Janvier, que la France est à la veille d'une crise violente. Il est difficile d'en prévoir les suites; mais toujours n'est-

*) Müller de Friedberg était grand-maître et député du prince abbé de St-Gall.

il pas douteux que ce ne soit un moment bien dangereux pour tous les états voisins qui ont également à craindre, au plus léger succès, l'exaltation d'une populace armée qui ne reconnaît point d'autorité, son humeur dans les revers, et les bandits à la solde de ses démagogues.

Mais ce qui me rassure un peu pour la Suisse, dont vous êtes aux yeux de la France censé faire une partie, c'est que le peuple [français] . . . , en général, redoute plus les calamités de la guerre qu'il n'aime sa nouvelle constitution . . .

Une correspondance confidentielle et suivie avec notre Conseil secret est indispensable dans ces circonstances, afin de se trouver à temps en mesure. *)

Je pense que si vous aviez des indices de quelques projets hostiles, il faudrait en prévenir Fribourg, Soleure et Lucerne, soit directement, soit par notre Comité secret . . . Vous ne pouvez manquer d'avis sur tout ce qui se passe en Franche-Comté . . .

Je ne puis vous cacher mes craintes sur les dispositions de beaucoup de vos citoyens et même de magistrats. Peut-être que la vue de l'anarchie qui désole la France et la proximité de la banqueroute ont-ils opéré quelque changement à cet égard. J'avoue cependant que cela m'inquiète.

Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous assurer que la République exécutera dans tous les cas possibles, avec autant de zèle que de fidélité, tout ce que les traités lui prescrivent à votre égard. Notre attache-

*) Steiger fait allusion à un comité spécial chargé de suivre les troubles de France et de veiller à la sécurité du pays.

ment immuable pour S. M. Pr[ussienne] et son anguste Maison, et les liens d'un intérêt réciproque et indissoluble qui unissent votre Etat et la République, nous en feraient un devoir sacré, lors même que les traités ne nous en imposeraient pas l'obligation...»

L'avoyer de Mulinen qui avait succédé en février 1791 à de Sinner dans la charge d'avoyer écrit de son côté, à la même date, une longue lettre à Marval. Il comprend ses inquiétudes, mais croit qu'une guerre entre la France et les princes de l'Empire n'est pas bien certaine encore.

« Je n'y croirai positivement, dit-il, que quand j'apprendrai qu'il y a eu des coups donnés ».

« Quant aux mesures que nous avons cru devoir prendre pour la sûreté de nos frontières, elles consistent jusqu'à présent en quelques postes établis aux différentes entrées du Pays et assez rapprochés pour pouvoir se prêter assistance en cas de besoin. Ce cordon est sous les ordres de Mr d'Erlach, bailli de Lausanne et a pour principale consigne de visiter tous les gens suspects et de ne laisser entrer dans le Pays que des personnes connues ou munies de passeports.

Ces précautions sont connues des districts ou départements qui nous avoisinent. On leur a fait savoir dans toutes les occasions qui se sont présentées, qu'elles n'avaient pour but que le bon ordre, la sûreté et la tranquillité de notre Pays, qui du reste ne demandait autre chose que de conserver le bon voisinage, et j'espère que personne [ne] le trou-

blera. Si, contre notre attente, des brigands tenteraient de nous insulter, on les recevrait comme tels et de manière à leur passer l'envie de revenir...

Berne, ce 14 Janvier 1792. — A. de Mulinen, avoyer. »

Cependant le conseil d'Etat de Neuchâtel avait constitué, lui aussi, un comité spécial, on peut dire de « salut public », chargé de se tenir en relations avec les cantons combourgeois et d'aviser, de concert avec les chefs militaires, aux mesures secrètes à prendre en cas d'agression.

« Notre Conseil secret, écrit Mulinen, ... s'empressera de correspondre avec la plus entière confiance avec le comité que vous avez nommé et dont vous êtes, Monsieur, le Président. Les lettres vous seront écrites par le Conseil secret et vous parviendront à votre adresse, sous enveloppe et sous mon cachet, afin d'éviter la publicité de cette correspondance... Quant à la forme, votre signature, Monsieur, suffira, puisque le Comité est absolument accrédité et que vous en êtes le chef...

La nouvelle que la maison Lullin et Masbou de Genève avait fermé son comptoir et arrêté ses paiements fait une prodigieuse sensation ici, non seulement par les capitaux considérables que nombre de nos citoyens ont confiés à cette maison, envisagée comme la plus sûre et la plus solide de Genève, mais parcequ'on envisage cet évènement comme le précurseur d'autres non moins fâcheux. C'est encore un fruit de cette merveilleuse Révolution que tant des gens ont admirée comme le chef d'œuvre de l'esprit humain et la base de la félicité

publique. Dieu veuille que la perte de nombre de fortunes et la ruine d'une multitude de particuliers, soit le seul mal qu'elle fasse à l'humanité.

Nous allons nous assembler pour remplacer dans le Sénat Mr le conseiller de Werth qui s'est endormi, il y a trois jours, à l'âge de 82 ans. Je dis endormi, car il n'a pas senti les angoisses de la mort. Avec un tempérament très faible il a vécu très longtemps et a conservé une gaîté non interrompue jusqu'à sa fin.

Berne, ce 21 Janvier 1792. — A. de Mulinen, avoyer. »

A la fin de Janvier, de Mulinen ne croit toujours pas à la guerre.

« Le peu de bonne volonté que l'Empereur paraît avoir, d'agir efficacement en faveur des Princes, me fait croire que la guerre n'éclatera pas de si tôt, car je ne puis pas m'imaginer que l'Assemblée nationale, malgré les discours audacieux qui s'y déclament soit assez enragée pour commencer la querelle. Mais la marche des jacobins n'en est pas moins dangereuse pour tous les gouvernements voisins, qui ne seront peut être pas dans le cas de prendre de grandes précautions militaires pour garantir leurs frontières d'une invasion, mais qui ne sauraient en échange en prendre trop pour se préserver contre le poison politique que l'on cherche à répandre partout et qui ne se propage qu'avec trop de facilité.

Nous avons appris hier la nouvelle de la mort du célèbre Pierre Bon, qui doit avoir fini ses jours dans l'hôpital de Pontarlier. C'est un vrai bien

pour ce pays. Cet homme acharné à nous calomnier et à nous faire du mal était le bureau d'adresse de nos sujets mécontents et facilitait leurs liaisons avec les clubs du voisinage; nous en avons les preuves les plus certaines. Au surplus il était l'auteur de nombre de libelles plus atroces les uns que les autres et les jetait dans le pays. Il est vraisemblable qu'il a composé celui qui a paru dernièrement sous le nom du Rodeur. Je le juge par quelques notes qui y sont contenues. Il ne serait peut-être pas hors de place de mettre la main sur les papiers qu'il peut avoir laissés à Vaugondry ou aux Verrières, où il habitait, je crois, quelquefois*). On y découvrirait peut-être des choses intéressantes. C'est une réflexion, Monsieur, que je fais, sans rien demander à cet égard et que je soumetts absolument à votre prudence...

Berne, ce 29 Janvier 1792. — De Mulinen, avoyer.»

La lettre suivante, du 12 Février 1792, concerne le nouvel ambassadeur de France-Berne n'avait pas hésité, ainsi que Zurich, à le reconnaître et à lui faire le compliment d'usage. «Je ne sais, dit Mulinen, si tous les autres cantons feront de même, mais d'après la teneur de la lettre de créance par laquelle Mr Barthelemi est annoncé positivement comme ambassadeur du Roi, je ne vois pas que l'on puisse raisonnablement refuser de le recevoir en cette qualité. Quant à son personnel, je l'ai trouvé,

*) Il imprimait probablement aux Verrières chez Vittel (beau-frère de Fauche-Borel), de l'officine duquel sont sortis de nombreux pamphlets à cette époque.

dans la visite qu'il m'a faite dimanche passé, sous le nom de Mr de Courçay, d'un extérieur très avantageux; il m'a paru très poli, mais très réservé, et ayant tout à fait le ton d'un homme qui a passé toute sa vie dans la diplomatie. Notre conversation a été du reste uniquement de civilité et il n'a été question ni d'affaires, ni de négociations, aussi peu que de l'état actuel de la France. Les noms de Révolution, de Constitution et d'Assemblée nationale n'ont pas été prononcés. On m'a assuré que les autres visites qu'il a faites ici s'étaient passées de même.

La manière dont Mr Barthelemi a débuté à Soleure et l'accueil peu gracieux qu'il y a reçu sont, ou je me trompe fort, uniquement dûs à Mr Bacher qui, comme vous ne l'ignorez sûrement pas, Monsieur, est on ne peut plus mal avec tous les Soleurois, et qui n'a pas trop bien dirigé Monsieur l'ambassadeur *). On m'a assuré qu'il pensait à établir son domicile à Bienne, mais je n'en crois rien.

Vous me faites l'honneur de me demander, Monsieur, mes idées sur ce que vous avez à faire à l'égard du nouvel ambassadeur. Je ne sais si je vois mal, mais il me semble que si Mr Barthelemi est reconnu par le Corps helvétique comme tel, vous

*) Bacher, premier secrétaire, interprète de l'ambassade, homme fort actif, connaissait, au dire de Barthélemi, la constitution des cantons mieux que beaucoup de magistrats suisses; mais l'ambassadeur avoue lui-même dans ses mémoires, que c'était un homme méchant et dissimulé.

ne pouvez guère, Messieurs, vous dispenser de faire vis-à-vis de lui ce que vous avez fait vis-à-vis de ses prédécesseurs. Mais, dans les circonstances actuelles, je me bornerais, à votre place, à un simple compliment, sans parler un mot de vos désirs touchant l'alliance. Toutes négociations dans ce moment avec la France me paraissent impossibles et dangereuses...

Je ne puis assez vous remercier, Monsieur, de la peine que vous vous êtes donnée au sujet des précautions à prendre relativement aux papiers délaissés par Pierre Bon. Cet homme a joué un rôle très actif l'année passée dans ces malheureuses affaires du Pays de Vaud, et sa correspondance pourrait être très intéressante et éclaircir bien des choses qui sont encore dans dans l'obscurité. Je félicite au reste, tous ceux qui ont eu le malheur de déplaire à ce méchant drôle, d'être débarrassés de lui...

Berne, ce 12 fév. 1792. — A. de Mulinen, avoyer.»

Mais les évènements se précipitent:

« Il semble, écrit quatre jours plus tard Mulinen, que nous avançons à grand pas vers le dévouement de la crise qui se prépare depuis longtemps. J'ai reçu avant hier une lettre d'Alsace de très bon lieu, qui me mande positivement qu'une armée de 23.000 hommes autrichiens est en marche pour entrer dans le Brisgau, en deux colonnes, dont l'une de 7000 hommes marche par Ulm, et le reste sur Constance. Si ce corps s'approche de Bâle, comme cela est assez apparent, cela donnera encore de l'inquiétude à ce canton et des embarras à tout le corps helvétique.»

Du 11 mars 1792 :

« L'anarchie au Pays de Gex s'accroît chaque jour et l'on s'attend d'un moment à l'autre que la populace massacre le peu d'honnêtes gens qui y sont encore et qu'ils mettent le feu à la ville de Gex. Quant à nous, il nous ont laissés en paix jusqu'à présent. Dieu sait combien cela durera, surtout après l'atroce histoire du régiment d'Ernest qui sans doute mettra fin aux relations politiques que notre République a soutenues avec la nation française, Je ne vous ferai pas, Monsieur, le détail de cette indigne attentat; vous en êtes sans doute actuellement instruit *). Toutes les lettres qui sont venues du régiment, mais surtout la relation officielle de Mr le major de Watteville qui commandait le régiment et qu'il a envoyée ici par Mr May, officier dans ce corps, qui y ajoute ce que le premier n'a pas osé confier au papier, ne laissent aucun doute sur la manière cruelle dont ce brave régiment a été trahi et vendu par Mr de Barbatane, qui commandait à Aix, et par la Municipalité de cette ville. Les lettres venues hier nous laissent encore dans la plus grande inquiétude sur son sort. Elles sont du 3 et disent que le régiment en entier est à Oulioules, la municipalité de Toulon ne voulant pas le laisser entrer à Toulon, ni souffrir qu'on lui rende ses armes; que, dans cet état de choses, le régiment compte

*) On sait que ce régiment avait été traîtreusement désarmé à Aix en Provence par les autorités de la ville et la garde nationale de Marseille et réduit à une honteuse capitulation. Barthélémi lui-même dans ses mémoires qualifie « d'affreux » le traitement qu'il subit.

de partir le 4 pour se rendre par Lorgue à Antibes ou par une autre route dans la Patrie. M^r de Coincey qui protège particulièrement ce pauvre régiment leur a fait espérer qu'on leur donnerait des armes à Luc. En attendant, ils sont exposés à toutes les avanies de ces brigands et sont peut-être tous égorgés à l'heure qu'il est.

Quelle que soit la fin de cette malheureuse histoire, il est de l'honneur de la République, et elle doit à la sûreté de ses concitoyens, de rappeler ce régiment et, s'il plaît à Dieu, cette résolution se prendra unanimement avant que 5 jours se passent...

Berne, ce 11 mars 1792. — De Mulinen, avoyer.»

Cependant la contagion des idées nouvelles gagnait les états de Leurs Excellences.

Les lettres suivantes s'étendent sur le cas d'un sieur Lardi (Jacques Antoine Lardy), neuchâtelois d'origine évidemment, qui semble avoir participé à l'organisation d'une société révolutionnaire dans le pays de Vaud et pour lequel Marval implorait la clémence de Leurs Excellences :

« Je plains sincèrement les parents du S^r Lardy des quels j'avais entendu dire beaucoup de bien, écrit de Mulinen le 1^{er} Avril 1792...

D'après ce que je sais de la procédure et surtout des nouvelles découvertes à sa charge, ce ne sont ni des propos indiscrets, ni le repas qu'il a donné, ni même la part active qu'il a eue au banquet d'Ouchy *) qui qualifieront son délit, quoi qu'ils en

*) La fameuse fête organisée par les patriotes le 14 juillet 1791.

fassent partie. La procédure n'étant point close je ne puis, Monsieur, vous en dire davantage dans ce moment...

Ce Sr Lardy est, du reste, d'autant moins excusable qu'il était venu dans ce pays pour s'y former un établissement avantageux et que, s'il n'était pas content du gouvernement sous lequel il avait le bonheur de vivre en paix, il n'avait qu'à s'en aller, sans chercher à renverser une constitution qui ne le regardait ni en blanc, ni en noir. Je suis, au surplus, fort étonné qu'il n'ait pas suivi les conseils que je sais qui lui ont été donnés et qu'il ne soit pas allé habiter l'Empire de la liberté, où chacun jouit impunément du droit de massacrer son semblable, de s'emparer du bien de son prochain, le tout sous l'égide de la loi et des décrets des Jacobins.

Je ne sais, Monsieur, quelle sera l'issue de tout ceci, et je ne répondrais pas que notre Patrie ne soit exposée à la rage de ces brigands et qu'ils ne se permettent quelque coup de main. Genève en est fort inquiet, quoiqu'ils soient très tranquilles dans leur intérieur et qu'ils se croient assez forts pour garder leurs remparts. Mais nous voyons tous les jours des choses si extraordinaires et si peu vraisemblables qu'il faut s'attendre à tout.

Les dernières nouvelles que nous avons eues du Régiment d'Ernest, sont de Lorgues, du 22 mars. Ils y étaient assez tranquilles, mais à 236 fusils près, sans armes. Le Roi n'a point encore répondu à notre lettre du 16 qui lui a été remise le 21. *)

*) Par laquelle leurs Excellences l'informaient du rappel du régiment.

Les lettres de Paris disent qu'il en a été très affecté, mais qu'en échange Mr Brissot avait dit que nous n'avions fait que les prévenir. Ce néanmoins je crains beaucoup que nous ne revoyions par nos troupes de si tôt, et que l'on cherchera à débaucher les soldats par tous les moyens possibles.

Tout ceci et ce qui arrivera encore aux autres Régiments suisses, nous prépare un été encore moins tranquille que le dernier.»

Le 3 avril c'est Steiger qui à son tour prend la plume:

«Le moment présent, s'écrie-t-il, est sans doute bien critique et le devient chaque jour davantage par l'effervescence où la mort de l'empereur [Léopold II] et les triomphes successifs des Jacobins ont mis les énergumènes en France. Il n'y a rien d'assez insensé auquel on ne doive s'attendre de ce régime.

Quant à la Suisse, l'évènement d'Aix, la nouvelle insulte faite à la nation par les fêtes publiques données aux galériens de Châteauevieux *) et le danger commun à tout le militaire suisse, semblent avoir réuni tout le Corps Helvétique et le déterminer à prendre les mesures les plus efficaces contre entreprises quelconques de ces voisins inquiets. Je pense qu'il y aura sous peu, une diète extraordinaire à ce sujet. Cela me fait espérer que vos fron-

*) 40 soldats du régiment de Châteauevieux condamnés aux galères pour sédition en 1790, et que les Jacobins, non seulement mirent en liberté, mais qu'ils fêtèrent comme des martyrs.

tières et les nôtres resteront encore à l'abri des hordes de bandits qui ravagent la France.

... D'ailleurs le mal devient chaque jour plus urgent et menace d'embraser l'Europe entière, si on ne l'arrête bientôt. Mais jusqu'à ce que l'explosion soit faite, nous ne pouvons, Monsieur, être trop sur nos gardes.»

«Il est très certain, reprend de Mulinen le 22 Avril, que le Sr Lardy est infiniment plus impliqué dans ces malheureuses affaires qu'on ne l'a cru au commencement, qu'il y a joué un rôle très actif et que la plupart des conventicules se sont tenus chez lui. L'ennui de sa prison paraît le faire rentrer en lui-même *)...»

Il me semble, Monsieur, qu'il arrive chez vous ce qui nous arrive aussi; beaucoup de gens reviennent de leur enthousiasme pour cette merveilleuse Régénération française et commencent à avouer que la doctrine jacobine ne nous conviendrait pas dans ce pays. D'autres persistent dans leur délire, et cela par les mêmes motifs qui opèrent aussi chez vous. Cependant, leur nombre n'est pas assez considérable pour nous inquiéter. Quant aux bourgeois des villes du Pays de Vaud, surtout la classe des négociants et des avocats, il ne faut pas se faire illusion sur leur façon de penser. Ces messieurs aspirent à l'honneur d'être un jour députés à une assemblée nationale, et ce fantôme leur tourne la tête et leur fait concevoir des espérances qui, s'il plait à Dieu, ne se réaliseront jamais.

*) Le malheureux en fut finalement quitte pour la peine de l'exil.

Je ne sais, Monsieur, qui peut avoir débité que nous étions persuadés qu'il existait à Neuchâtel un club de Jacobins; quant à moi, je n'en ai jamais entendu parler. En échange, j'ai souvent ouï dire qu'on était généralement très engoué chez vous de la Révolution française et des décrets de l'assemblée constituante. Et peut-être ne s'est-on pas trompé absolument...

Le rassemblement des troupes, soit gardes nationales, soit troupes de lignes dans la Bresse, le Bugey, Pays de Gex, et les menaces, peut-être très peu fondées, des Jacobins français, genevois, savoyards, etc., d'entreprendre un coup de main sur Genève ou la Savoie, dont, s'il avait lieu, nous aurions vraisemblablement notre part, a fait penser à quelques précautions pour la sûreté du pays et, entre autres, à faire garder nos signaux. Pour cet effet, on a donné les ordres à Messieurs les Baillis de faire rétablir les corps de garde, afin de pouvoir, cas avenant, y placer les gardes nécessaires. Voilà, Monsieur, ce qui en est de cette précaution préalable, qui, au reste, quand elle dénoterait que nous voulons nous défendre, si on nous attaque, et nous prémunir contre une invasion de brigands, s'il est possible, ne dirait que l'exacte vérité. Messieurs de Genève sont extrêmement inquiets et paraissent craindre sérieusement quelque entreprise hostile contre eux et contre la Savoie. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il y a des troupes dans le voisinage en assez grand nombre et que ces troupes ont avec elles de l'artillerie à gros calibre. Peut-être n'est-ce que pour en imposer à leurs voisins, peut-être est-ce

aussi qu'il y a un dessein formé de la part des Français de faire une invasion en Savoie, où ils espèrent trouver le pays très disposé en leur faveur; et s'ils pouvaient en même temps s'emparer de Genève, je pense qu'ils ne le négligeraient pas...

On débite depuis quelques jours que le Prince-Evêque de Bâle a pris le parti de quitter Porrentruy pour se rendre à Bienne, ne se croyant plus en sûreté dans sa résidence. J'ai peine à croire que cela soit, n'ayant point eu de nouvelles directes. Il doit cependant être certain que le Prince a envoyé ses archives et ses effets les plus précieux à Bienne et à Soleure, ainsi que le couvent de Bellelay. Si la guerre entre l'Autriche et la France se déclare ce sera bien de ces côtés-là que commencera la bagarre, et cela nous mettra dans de très grands embarras que vous pourriez bien partager un peu avec nous.

Messieurs de Soleure doivent avoir reçu une lettre assez vive de Mr Barthélémi, d'ordre du Roi, au sujet de l'expulsion de Mr Bacher et des Français émigrés retirés dans leur Canton. Quant au premier objet, il m'a toujours paru que ces Messieurs n'avaient pas consulté Wiquefort*), lorsqu'ils ont fait cette expédition, et je ne sais pas trop comme ils la légitimeront diplomatiquement. Quant aux Français domiciliés chez eux, ils ne sont pas embarrassés de répondre à une prétention pareille; et

*) Allusion à l'ouvrage de cet auteur sur les fonctions et droits des ambassadeurs.

a D. Jour, à l'âge de 82. ans, je dis endormi car il n'a
pas senti les angoisses de la Mort. avec un Temperament
très foible il a vécu très longtem, et a conservé une
gaieté non interrompue jusqu'à sa fin.

Agreez Messieurs j'en suis prié la assurance de mon dévouement
Respectueux avec le quel j'ai l'honneur d'être

Messieurs

Votre très humble et très
obéissant serviteur

De Mulinet
avoxyer.

Berne

le 21. Janvier 1792.

bien jeune pour moy, si
elle me donoit des occupations
de mérite la contribution, de
votre bienveillance, si possible
pour moy et les vus pour
d'autres, le service de l'état
respectueux, avec quel. j'ai l'honneur
d'être

Messieurs?

Votre très humble
et très obéissant
serviteur
de Mulinet, avoxyer

comme je les connais, ils la feront convenablement...

Berne, ce 22 Avril 1792. — L'avoyer de Mulinen.»

De Mulinen avait bien prévu. Huit jours après 4000 français entraient dans l'évêché de Bâle. De Steiger avise Marval le 3 Mai des mesures militaires prises: mille homme, avec une compagnie de chasseurs et l'artillerie nécessaire, à Nidau; 1000 hommes prêts à les suivre; et 2000 commandés pour les soutenir. Les cantons sont requis, suivant l'usage, de tenir prêts les secours confédéraux. M^r Barthélémi est prévenu que toute violation du territoire des cantons ou de leurs alliés sera repoussée par la force.

« Nous avons pensé, ajoute Steiger, qu'il fallait, dès le commencement, montrer de l'énergie et de la vigueur et les préparer aux suites qu'auraient des tentatives contre Neuchâtel ou Genève.»

Quelques jours auparavant, le 20 Avril, au moment où la guerre éclatait, Marval avait été nommé ministre plénipotentiaire de Prusse auprès des Ligues, avec la mission spéciale de profiter de l'indignation causée par l'affaire d'Aix, pour attirer la Suisse dans la coalition, assurer à Neuchâtel la protection des cantons et élaborer un projet de défense commune. Le moment était favorable. Les cantons comprirent effectivement Neuchâtel dans leur déclaration de neutralité et le Conseil d'Etat de Neuchâtel fit placer à toutes les bornes du pays, du côté de la France des poteaux avec un écriteau indiquant: territoire suisse. Mais les cantons virent

alors l'erreur commise en 1777: la France n'admit la neutralité neuchâteloise que conditionnellement et se refusa à reconnaître comme faisant partie de la Confédération d'autres états que ceux inclus dans l'alliance.

Steiger d'ailleurs, chef du parti anti-gallique, partageait tout à fait les vues de la Prusse, et s'il n'avait tenu qu'à lui, après le 10 Août et les massacres de Septembre, la Suisse aurait fait cause commune avec la coalition.

Une lettre de Marval adressée le 20 Septembre au Roi, pour l'informer de ses démarches, tomba par malheur entre les mains des français. La dite lettre contenait, entre autres, le précis des mesures recommandées par le gouvernement bernois à l'égard de la France: cesser toute relation avec l'ambassadeur, accorder le passage aux troupes autrichiennes, armement général pour garantir les frontières helvétiques. Ce document, fort compromettant, ayant été publié, le conseiller-diplomate, quoique s'étant empressé de le désavouer, dut s'enfuir de Neuchâtel pour se soustraire à l'irritation de ses concitoyens qui ne voulaient point de brouille avec la France. Les enfants couraient après lui, à ce que rapporte Barthélémi, des affiches le menaçaient du pillage de sa maison, et les jacobins des montagnes, qui plantaient au Locle l'arbre de liberté et coiffaient le bonnet rouge, menaçaient de le pendre. Marval se réfugia à Berne (où le hasard voulut qu'il logeât dans la même auberge où se trouvait l'ambassadeur). Ce séjour contribua à rendre plus étroites ses relations avec ses corres-

pondants et particulièrement avec Steiger, comme le prouve le caractère plus personnel et plus intime des lettres qui vont suivre.

* * *

Cinq ans ont passé. La Prusse ayant conclu la paix avec la France la mission de Marval, est terminée. Bonaparte, vainqueur de l'Autriche en Italie, conçoit le projet de mettre fin à l'indépendance de la Suisse pour s'assurer la route des Alpes. — En présence des exigences croissantes de Directoire, les opportunistes qui, à Zurich, à Bâle, à Berne même, ont cru par des concessions conserver la paix, comprennent trop tard où la France en veut venir.

C'est à la veille de la crise finale que Steiger reprend la plume; mais d'abord pour une affaire toute privée:

Berne, le 7 mai 1797. « Monsieur, Permettez-moi, dans une circonstance infiniment malheureuse et qui m'affecte au-delà de ce que je puis exprimer, de recourir à vos bontés et à vos conseils.

Vous savez déjà, Monsieur, que mon indigne fils *) a trouvé moyen [de faire] en peu d'années pour [près] de 450.000 frs. de dettes, y compris pour environ 150.000 frs. de cautionnement pour Mr Stürler. Mes efforts et ceux de ses parents n'ont pu le sauver. La discussion a eu lieu et il a, conformément à nos lois, perdu et sa place dans le conseil souverain et son état civil.

*) Rodolphe-Frédéric, fils unique, né en 1757, capitaine dans la milice bernoise, du Conseil souv. 1795. Propriétaire de la campagne du Buchsigut à Könitz. Mort au Locle 1799.

Il ne peut et ne doit pas rester dans le canton ; il n'a pas assez de résolution pour aller, comme je le désire, aux Grandes Indes y pleurer son deshonneur et ses sottises. Il est trop vieux (40 ans) pour rentrer ou trouver service, et même pour entreprendre quoi que ce puisse être.

Il s'agirait, dans cet état de choses, de trouver un endroit à l'écart, hors du canton, où il vivrait ignoré et sous quelque protection. N'y aurait-il pas, Monsieur, quelque coin dans la Principauté de Neuchâtel où il pourrait cacher sa honte et végéter avec sa femme, sous un autre nom.

Il aurait douze cents francs à dépenser par an. Si sa femme, comme elle paraît y être décidée, le suit, il voudrait être en ménage.

Comptant sur tant de preuves de bienveillance que vous m'avez, Monsieur, données, j'ose encore vous supplier de me donner sur cet objet vos idées et conseils...»

Huit jours plus tard :

« Monsieur, je suis pénétré de l'intérêt si touchant que vous daignez prendre au malheureux événement qui m'accable et ne me laisse plus guère prévoir de moment supportable durant le peu de jours que la Providence me destine encore.

Si quelque chose peut me donner de la consolation, c'est la bonté et la bienveillance avec laquelle un ami comme vous, Monsieur, veut bien partager mes peines et s'intéresser à les soulager.

Pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, il faut vous faire connaître plus en détail mon fils. Il a pas de vice propre-

ment dit (du penchant pour la boisson depuis quelque temps). Il ne manque pas d'un certain esprit et d'instruction; mais un amour propre extravagant, et un manque de jugement détruit ce qu'il aurait de bon. A cela, se joint une paresse, une inertie morale et physique qui le rend incapable de tout genre d'application et d'activité; de là; une insouciance, une nullité d'idées et de réflexions qui sont la source de son malheur et qui ne lui permettent pas de prendre un parti, tel que sa situation l'exigeait, comme le voyage aux Grandes Indes, etc.

Il est fort attaché à sa femme, qui est une bonne personne, sans vice, mais sans esprit, et qui du côté de l'insouciance et de la paresse morale et physique surpasse encore son mari.

Par ces détails, vous voyez, Monsieur, qu'ils ne sont pas dans le cas de voir du monde, qu'il leur faut une habitation où ils puissent vivre le plus isolément et le plus incognito possible. . . .

Daignez me pardonner l'ennui que donnent, Monsieur, ces détails. Ils m'ont paru indispensables et vos bontés m'y autorisaient.

Il sonne minuit; permettez-moi, Monsieur, de finir ma lettre par l'expression de ma plus vive reconnaissance. . . . »

On se représente, n'est-il pas vrai, le vieil avoyer, après une journée toute consacrée aux affaires de l'Etat, écrivant encore à sa table, au milieu de la nuit, dans sa maison de la grand'rue, et cachetant sa lettre à la lueur de la chandelle. Cet

homme au caractère inflexible, montre une sollicitude touchante pour les siens. En même temps qu'il se dépense sans compter pour la chose publique, il trouve encore le temps de s'occuper des moindres détails de l'établissement de son fils et de sa bru.

Marval lui propose comme lieu de retraite *le Mont-Pougin*, maison isolée sur la hauteur dominant le vallon de la Jaluze, au sud du Locle. Steiger est d'accord. Son fils et sa bru s'y établiront et feront leur ménage. Ils prendront une servante du pays pour les diriger. Ils amèneront avec eux ce qui est nécessaire en fait de lit, linge, vaisselle. «A l'égard de la grosse batterie de cuisine, des meubles, tables, commodes, buffets, ne serait-il pas préférable de les acheter sur les lieux mêmes.» Les frais de transport excéderaient facilement la valeur de ce qu'on enverrait; l'avoyer s'occupe de tout avec un soin presque maternel. — Le nom qu'ils prendraient seraient M^r et M^{me} de Mauraz, nom d'un petit fief, qui dépendait de la baronnie de Montricher (dans le voisinage de Cossonay). «J'ai pensé, remarque Steiger, qu'il valait mieux franciser le nom dans un pays où on ne parle que français.» «Quant à la campagne, plus elle sera solitaire, plus elle doit convenir à des gens appelés par leur situation à vivre ignorés et avec économie.»

Mais en attendant leur établissement au Mont-Pougin, qui exigera un certain temps, M^r et M^{me} de Mauraz entreront dans une pension que leur a trouvée, à la demande de Marval, Monsieur Droz, le maire du Locle, qui est dans la confiance. «J'ai fait prévenir mon fils de se tenir prêt à partir....

Je pense qu'il faudra choisir l'intervalle entre les Etats de Valangin et la foire de Neuchâtel.»

Dans toutes les lettres de cet année 1797, il n'est presque question que de cet établissement, du prix de pension, du gage de la servante, de lits, de matelas et de linge. Et à ces détails pratiques et familiers, se mêlent étrangement les grandes préoccupations politiques du moment.

Le 30 mai: «Voilà Mr Barthélémy, élevé au Directoriat. Ce ne serait pas un mal pour la Suisse, s'il pouvait diriger le choix de son successeur [à l'ambassade de Suisse].»

Le 20 Juin: «La république de Valais a communiqué au Corps helvétique les propositions du général Bonaparte pour le passage [à travers le Valais]... J'ose croire que le résultat sera un refus bien prononcé; et alors tout serait fini. Mais s'il y avait dans la réponse quelques signes de crainte ou d'incertitude, Bonaparte est homme à en profiter et à tenter quelque chose. Sa lettre ne tranche pas le mot d'y faire passer son armée. Il demande le droit de passer librement et en tout temps, depuis le St-Plomb [sic.] jusqu'au Bouveret pour assurer la communication entre les républiques française et Lombarde. Le Sieur Comeiras, plénipotentiaire de Bonaparte *) s'explique plus clairement et a demandé à la Diète de Sion le passage *pour l'armée.*»

Le 8 Juillet: «On est, à ce qu'on m'écrit, d'accord à Frauenfeld de refuser nettement le passage par le Valais contre lequel, le peuple se prononce

*) Bonhomme de Comeiras, résident auprès des lignes grises.

partout, et même dans le Valais, jusqu'à faire craindre des mouvements... La Valteline est en pleine insurrection. Elle vient de déclarer, par une lettre des plus insolente, aux Ligues qu'elle ne les reconnaissait plus pour leurs souverains.»

Et les affaires de famille de reprendre en post-scriptum: «Par une lettre lamentable mon fils demande de l'argent... C'est un fol dont le malheur a achevé de déranger la judiciaire et que je recommande à votre compassion...»

Mais les évènements se précipitent:

«Monsieur, écrit Steiger le 8 Février 1798, — et c'est sa dernière lettre.*) La crise où nous sommes est si forte qu'elle rend nos assemblées du 200 en quelque sorte permanentes. Cela, avec une santé absolument détruite par le travail et le sentiment profond du malheur de ma patrie, m'a empêché d'avoir l'honneur de vous écrire plus tôt.

Ces malheurs ne seraient pas dans remède, si les mêmes causes qui les ont produits, ne s'opposaient pas aux seuls moyens qui pourraient les réparer.

L'insurrection du pays de Vaud, préparée dès longtemps, protégée publiquement par le Directoire et appuyée enfin par une armée, ne pouvait laisser de doute sur l'intention des français à l'égard de le Suisse en général et de Berne en particulier.

*) Il n'existe plus dans les archives Marval qu'une copie de cette lettre dont l'original a du être, conformément à la demande de Steiger, communiquée au gouverneur de Béville, puis peut-être au Roi. Le texte ci-dessous rectifie sur quelques points celui publié par B. Haller.

Des mesures fermes et rigoureuses pouvaient encore arrêter le mal. Les $\frac{6}{8}$ du pays de Vaud les demandaient à haut cris, le pays allemand y était disposé, et le gouvernement, fatigué plutôt que convaincu par mes sollicitations, y aurait consenti. Mais les mesures ordonnées ne furent pas exécutées, ou le furent si mal par les personnes employées à cet effet (vous les connaissez les personnes), que ce beau Pays de Vaud fut indignement abandonné aux factieux et, par eux, livré sans résistance aux français.

Avec la perte du Pays de Vaud, le gouvernement perdit chaque jour de sa considération, de la confiance dont il avait joui et le tiers de ses forces! Il y avait encore un moyen de réparer le mal. Il fallait, au moment où les français entraient au Pays de Vaud, sonner le tocsin, se lever en masse, et sans délai, tomber sur eux, et dans l'Erguel, et dans le Pays de Vaud.

Les français n'étaient ni en force, ni en mesure pour résister à cette attaque; les $\frac{7}{8}$ des vaudois, indignés de voir malgré les assurances qu'on leur avait données, arriver chez eux des troupes françaises, au moyen d'une amnistie se réunissaient à nous, puis [il fallait] de suite entrer dans la Franche-Comté et appeler le peuple français à se joindre à nous pour se délivrer de ses tyrans.

C'était, à mon avis, le seul moyen de nous sauver, de rétablir l'honneur du Gouvernement, la confiance, et d'arrêter l'esprit révolutionnaire qui commençait partout à lever la tête avec audace.

Si le projet manquait, nous en étions où nous en sommes à présent, attaqués chez nous, et nous eussions du moins fini avec quelque gloire.

Il eût fallu pour cela donner un pouvoir très étendu à quelques personnes, afin que leur marche ne pût être entravée, ni leurs secret trahis.

Mais le gouvernement n'était plus capable d'adopter un plan de cette espèce; terrorisé lui-même, et individuellement plus occupé à conserver sa fortune particulière que celle de l'Etat, il se décida à abandonner le gouvernail et à appeler les Députés de la Bourgeoisie, des villes et de tout le pays, pour consulter avec eux les moyens de sauver la patrie.

Le décret ci-joint vous apprendra, Monsieur, le résultat des premières délibérations de cette nouvelle Régence. Je n'y vois qu'un instant de patriotisme que ce nouvel ordre de choses a inspiré au peuple, et puis un siècle d'anarchie.

Le début a été heureux, Aarau et les villes de l'Argovie déjà révolutionnées, ont été réduites dans le moment.

Voilà, Monsieur, l'état de mon canton, la révolution est allée plus loin encore à Zurich et à Lucerne. La démocratie, la liberté et l'égalité politique y sont proclamées et adoptées par les gouvernements.

En attendant les français se renforcent sur nos frontières et nous sommes en mesure pour les recevoir. La milice s'y porte avec zèle et le peuple fanatisé se dispose de toute part à les seconder. Les premiers chocs seront terribles, j'en suis sûr.

Voilà l'état actuel des choses chez nous. Quelque dégoûté que je sois d'être à la tête d'un gouvernement faible et atterré par la terreur, je suis bien décidé de périr avec ma Patrie et de m'ensevelir sous ses ruines.

J'implore dans ce cas la protection de S. M. Prussienne pour un petit-fils, destiné depuis longtemps pour son service.

Si le nouvel ordre de choses, ou la démocratie, à la suite d'une paix avec la France, à laquelle un certain parti travaille en secret, devait s'organiser, j'abandonne mon Pays pour me retirer dans quelque coin des états de Sa Majesté, pour y vivre et mourir sous sa protection.

La hâte avec laquelle j'écris cette lettre ne me permet pas de l'adresser à S. E. Mr le G^l de Béville, persuadé que vous me la pardonnerez.

Veillez, Monsieur, avoir la bonté de la lui communiquer, en lui présentant l'hommage de mon respectueux dévouement, et de mettre sous les yeux de Sa Majesté ce que vous croirez convenable.

Recevez, je vous supplie, Monsieur, avec votre bonté ordinaire, les sentiments de l'attachement invariable et de la plus haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, . . . »

[nom barbouillé]

Trois jours plus tard, le 11 Février, le conseiller Marval était envoyé à Berne pour la question du contingent confédéral. La principauté se déclarait prête à le fournir; mais elle faisait remarquer que, sitôt qu'elle aurait joint ses troupes aux troupes

bernoises, elle serait traitée en ennemie, et qu'il était à craindre que les Bernois ne fussent amenés à employer pour sa défense des forces plus considérables que celles que Neuchâtel lui procurerait. Il était de l'intérêt de Berne que Neuchâtel demeurât neutre, afin que rien ne vint altérer les relations de la Prusse et de la France.

En conséquence Messieurs de Berne renoncèrent volontairement au contingent et envoyèrent par Marval des lettres attestant que, si Neuchâtel ne marchait pas, c'était de leur consentement, afin qu'on ne pût jamais leur reprocher d'avoir manqué à la foi des traités.

Ce fut la dernière fois que Marval vit Steiger: 3 semaines plus tard, le vieil avoyer, après avoir vainement cherché la mort au Grauholz, fuyait sur la route de Thoune, accompagné du fidèle caporal Dubi, pour aller organiser sur terre étrangère la lutte contre l'envahisseur de son pays, tandis que Mulinen se voyait amené en France comme otage.

Quelques semaines après la mort de Steiger, survenue à Augsbourg, le 3 Décembre 1799, sa veuve, née de Buren, écrivait à Marval:

« Monsieur, je suis on ne peut plus sensible à la manière si affectueuse avec laquelle vous partagez l'affliction la plus amère et la plus juste à laquelle le bon Dieu m'ait encore appelée. Les témoignages d'attachement que vous avez donnés à ce mari si respectable m'étaient devenus un sûr garant de tous les regrets que vous lui donneriez. Vous m'en assurez, Monsieur, avec une effusion de cœur qui me touche on ne peut plus vivement, et

la certitude que vous voulez bien me continuer et à ma famille votre amitié et votre bienveillance m'est un sujet de grande consolation. — Ce que chacun de ses amis sent avoir perdu en lui, apprécie uniquement ce que j'ai perdu en mon particulier, de commun avec ma malheureuse patrie et mes enfants. Mais en lui donnant tous les regrets qu'il mérite, qui ne s'effaceront jamais de mon cœur, je dois aussi considérer de quelle vie pénible, cruelle, il est délivré. Le voilà non seulement dans son parfait repos, mais récompensé de ses grandes vertus et de tout le bien qu'il a fait. Aspirons à imiter autant qu'il est en notre pouvoir le bel exemple qu'il nous a donné...»

Nous voici arrivés au bout de nos lettres. Elles ne peuvent qu'augmenter notre estime pour le caractère intègre de ceux qui les ont écrites. Elles nous montrent cependant combien il est difficile aux hommes, même les plus avertis et les plus intelligents, de juger justement leur époque et de discerner les principes de progrès que peut porter en elle une révolution violente, apparemment anarchique.

Elles nous remettent, enfin et surtout, en mémoire les intérêts permanents qui unissent Berne et Neuchâtel. Leur lecture n'aura pas été inutile, si, en nous remémorant leurs antiques relations, elles ont ravivé notre désir de les cultiver et conserver toujours.

Il est peut-être à propos de rappeler, messieurs, que le musée historique de Berne, en possède un précieux souvenir :

C'est une coupe, simple mais élégante, en argent doré, offerte par les fidèles combourgeois de Neuchâtel à la jeunesse bernoise, en témoignage de perpétuelle amitié, à l'occasion du renouvellement de la combourgeoisie en 1616. Elle est ornée des armes de Neuchâtel et de trois personnes symboliques, trois femmes représentant: la Foi, l'Espérance, et la... non pas la Charité, mais la Force. Je ne sais pourquoi on a cru devoir remplacer par la Force, la troisième et la plus grande des vertus chrétiennes, selon Saint Paul. Cette Charité qui ne juge pas, qui comprend tout, qui ne soupçonne pas le mal, est pourtant toujours opportune entre deux voisins, au vingtième siècle comme au dix-septième; et il ne faut pas douter qu'avec son secours les bonnes relations, qui ont bravé plus de cinq siècles, ne supportent aussi avec succès l'épreuve de la guerre mondiale.

